

Rapport du conseil communal du 24 avril 2026

Séance publique

À la suite de la séance tenue à huis clos, la bourgmestre Monique HERMES (CSV) ouvre la séance publique du conseil communal et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

0. Point supplémentaire: commission scolaire – remplacement d'un membre.

Le parti LSAP propose le remplacement de Madame Lynn MANTZ par Monsieur Gil CAJAO.
Accepté à l'unanimité.

1. Présentation de l'étude régionale de la circulation Potaschberg-Grevenmacher:

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) souhaite la bienvenue aux représentants de la société LSC360 et donne la parole à Madame Myriam HENGESCH pour la présentation de l'étude.

Madame Myriam HENGESCH se présente en tant que représentante de la société LSC360, anciennement LUXPLAN, et précise en introduction que l'étude présentée date de l'année 2020 et qu'elle est donc déjà un peu plus ancienne. Elle présente également les autres représentants présents, parmi lesquels Monsieur Marcel OELTZE du bureau d'ingénieurs TRAMP Luxembourg SARL, qui assurera la présentation, ainsi que Monsieur Jochen HOLLETSCHEK, également représentant de la société LSC360.

Monsieur Marcel OELTZE procède ensuite à la présentation et souligne une nouvelle fois expressément que l'étude date de l'année 2020 et qu'il faut en tenir compte lors de son évaluation.

À l'issue de la présentation, la bourgmestre Monique HERMES (CSV) remercie pour les explications fournies et demande si les membres du conseil communal ont des questions.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) demande pour quelle raison l'étude n'est présentée au conseil communal que maintenant, alors qu'elle a déjà été réalisée en 2020.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) déclare ne pas être en mesure de fournir des informations à ce sujet.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) explique que l'étude avait déjà été demandée à plusieurs reprises par le conseil communal. Il souligne qu'il n'est, en principe, pas opposé au projet d'extension, mais fait remarquer que les chiffres et les conditions-cadres ont considérablement évolué depuis 2020. Selon lui, il faudrait dès lors recalculer différents scénarios sur base de chiffres actualisés. Il demande également si ce type d'études tient également compte des applications de navigation ou des systèmes de guidage permettant de trouver l'itinéraire le plus rapide.

Monsieur Marcel OELTZE explique à ce sujet que ces applications reposent sur les mêmes systèmes que ceux utilisés par le bureau d'études mandaté.

Le conseiller Patrick FRIEDEN demande s'il est envisagé de laisser faire une nouvelle étude. À titre personnel, il estime que de nouveaux chiffres sont nécessaires, étant donné que la

situation actuelle du trafic s'est dégradée à un tel point qu'une solution devra être trouvée tôt ou tard.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe ensuite de l'entretien qui a eu lieu la veille au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics. La Ministre Yuriko BACKES n'était pas présente, mais le message clair qui en est ressorti est que le « Potaschberg » bénéficie actuellement de la plus haute priorité, tant pour l'Administration des ponts et chaussées que pour le RGTR (régime général des transports routiers), afin d'élaborer des solutions appropriées pour résoudre les problèmes de circulation.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande si la Ville de Grevenmacher sera associée aux réflexions en cours.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que les autorités compétentes ont pris conscience du problème.

En conclusion, elle remercie une nouvelle fois les représentants de la société LSC360 ainsi que du bureau d'ingénieurs TRAMP pour la présentation de l'étude.

Accepté à l'unanimité.

2. Titres de recette 2025.

Acceptés à l'unanimité.

3. Approbation de conventions:

a) Convention « Club Muselheem » 2026.

La conseillère Carine SAUER (CSV) explique qu'on ne peut dire que du bien du « Club Muselheem ». Tout fonctionne bien et de nouveaux membres viennent s'y ajouter chaque année.

Acceptée à l'unanimité.

b) Convention tripartite 2026 – Service d'éducation et d'accueil pour enfants (Maison relais).

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande si la nouvelle convention comporte de nombreuses modifications, ce que la bourgmestre Monique HERMES (CSV) dément.

Acceptée à l'unanimité.

c) Convention CRIAJ 2026.

Acceptée à l'unanimité.

4. Réaménagement de 3 terrains de tennis à Grevenmacher – Approbation plans et devis: 815.000€.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) déclare qu'il convient certes de saluer le renouvellement des terrains de tennis, toutefois il était stipulé dans l'accord de coalition conclu à l'époque qu'un terrain de padel devait également être aménagé à cet endroit. Il demande si le moment n'était dès lors pas venu de réaliser également celui-ci, respectivement où celui-ci était prévu.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) rétorque qu'il ne s'agit actuellement pas du bon moment pour ce faire, étant donné que, à sa connaissance, il n'a pas encore été clarifié où le terrain devrait être aménagé exactement. En outre, le terrain de padel n'est pas prévu au budget de l'exercice en cours.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) répond que cela est certes exact, toutefois il aurait néanmoins été logique de réaliser cela en une seule fois.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique ajoute à cet égard qu'il n'existe sur place aucun terrain correspondant et qu'il avait dès lors été envisagé d'échanger un terrain avec l'État. Une proposition en ce sens avait également été soumise par la Ville de Grevenmacher, à laquelle l'État n'a toutefois pas donné son accord. Les terrains de tennis appartiennent également à l'État, lesquels il n'a pas non plus souhaité transférer à la commune. Pour cette raison, il n'existe actuellement aucune possibilité d'aménager un tel terrain sur le site concerné.

Accepté à l'unanimité.

5. Rénovation « Bistro Quai » - Approbation plans et devis: 500.000€.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) fait savoir que le parti LSAP ne votera pas en faveur de ce point de l'ordre du jour. Cela avait déjà été annoncé en décembre dans le cadre du vote sur le budget.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) souhaite également formuler plusieurs remarques : d'une manière générale, l'on est favorable aux rénovations, toutefois il convient de constater que le bâtiment n'est âgé que de dix ans et que plusieurs investissements y ont déjà été réalisés au cours des dernières années, notamment une nouvelle chambre froide ainsi qu'un local à déchets.

À présent, un montant d'environ 500.000 € devrait à nouveau être investi, notamment pour un nouveau bar, une cuisine ainsi qu'un vestiaire.

La question se pose de savoir si – étant donné que des investissements aussi importants sont à nouveau nécessaires à présent – le bâtiment, respectivement le concept à la base de celui-ci, n'aurait peut-être pas été planifié de manière suffisamment adéquate au préalable.

Par ailleurs, il ne ressort pas concrètement des plans présentés de quelle manière le bar devrait être réaménagé. Le conseiller Claude WAGNER (DP) veut également savoir si les armoires frigorifiques à vin, qui avaient été cofinancées par les deux caves à vin locales, devraient également être renouvelées. L'échevine Liane FELTEN (CSV) le confirme au motif que les armoires frigorifiques existantes ne seraient plus étanches.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande ensuite s'il reste prévu que seuls les vins des deux caves à vin locales soient proposés à la consommation au « Bistro Quai », ce que la bourgmestre confirme. Elle indique en outre qu'après dix années, certaines choses doivent tout simplement être renouvelées. C'est pour cette raison que le contrat de bail a également été adapté. Celui-ci court désormais sur une durée de dix ans.

À la question du conseiller Claude WAGNER (DP) de savoir si le loyer a été adapté en conséquence, la bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond par l'affirmative. Le conseiller Claude WAGNER (DP) remarque que cette information aurait dû être communiquée déjà au préalable.

Pour les raisons susmentionnées, le parti DP ne vote pas non plus en faveur du point de l'ordre du jour concerné.

Monsieur Benoît SCHMIT du service technique ajoute, à titre complémentaire, que les postes repris dans le devis concernent exclusivement des participations financières de la Ville de Grevenmacher, tandis que le « Bistro Quai » réalise lui-même également des investissements propres considérables. Selon le conseiller Claude WAGNER (DP), cette information aurait également dû être communiquée plus tôt.

L'approbation des plans et du devis est approuvée par le conseil communal avec 6 voix pour et 5 voix contre.

6. Décomptes de travaux:

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique qu'il s'agit en l'occurrence de travaux qui ont été achevés il y a déjà plus longtemps.

- | | |
|--|----------------|
| a) Conduite d'alimentation – « Duerfstrooss » Lellig: | 326.170,88€. |
| Accepté à l'unanimité. | |
| b) Réaménagement de la Promenade de la Moselle – Part 1: | 1.031.933,58€. |
| Accepté à l'unanimité. | |
| c) Réaménagement Esplanade Phase 2: | 1.711.734€. |
| Accepté à l'unanimité. | |
| d) Mesures d'exécution « ruhender Verkehr » parking résidentiel quartier École et « Rouderbaach »: | 557.740,32€. |
| Accepté à l'unanimité. | |
| e) Station d'épuration: | 756.395,54€. |
| Accepté à l'unanimité. | |

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) demande pour quelle raison les décomptes finaux ne sont établis que maintenant, d'autant plus qu'ils portent en partie sur des travaux qui remontent déjà à plusieurs années.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que l'autorité de contrôle compétente du Ministère des Affaires intérieures avait formulé des critiques à ce sujet, à plusieurs reprises. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique a alors effectué les recherches nécessaires, de sorte que les décomptes correspondants n'ont pu être présentés que maintenant.

7. Confirmation de règlements temporaires de circulation.

Trois règlements temporaires de circulation sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

8. Dons et subsides:

- | | |
|--|-------|
| a) Sécurité routière Luxembourg: | 250€. |
| Accepté à l'unanimité. | |
| b) « Stärekaner » (Don de fin d'année): | 300€. |
| Accepté à l'unanimité. | |
| c) « Hoffnung fir d'Kanner vun d'Tschernobyl“: | 100€. |
| Accepté à l'unanimité. | |
| d) Associations locales exercice 2025. | |

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) donne des explications concernant les subventions prévues pour l'année 2025 par rapport à l'année 2024 et souligne qu'il s'agit d'une augmentation de 22 % par rapport à l'exercice précédent. Au total, un montant de 80.285 € de subventions devrait être versé pour l'année 2025. Elle indique qu'un certain nombre d'associations n'ont toujours pas fourni leurs documents afin de pouvoir bénéficier d'une subvention pour l'année 2025 et que, pour certaines associations, les statuts ne sont pas encore en règle. Elle souligne que si cette situation devait perdurer l'année prochaine

et que les associations ne remettaient pas leurs documents ou ne mettaient pas leurs statuts en conformité, aucune subvention ne serait plus accordée aux associations concernées.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) s'enquiert dans ce contexte de la procédure appliquée. Les associations auraient jusqu'au 20 mars de chaque année pour remettre leurs documents. Or, à cette date, de nombreuses associations n'auraient pas encore tenu leur assemblée générale. Dans la pratique, le bilan annuel n'est établi, dans la plupart des cas, qu'après l'assemblée générale.

Monsieur Ralph WAGNER du service financier confirme cela, mais précise qu'il est expressément indiqué sur le formulaire correspondant que le dernier bilan annuel disponible doit être remis.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) indique qu'il n'avait pas perçu les choses ainsi. Le cas échéant, la communication à ce sujet devrait être clarifiée.

Accepté à l'unanimité.

9. Adaptation ponctuelle du règlement d'utilisation des infrastructures du bain en plein air.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) expose quelles règles vestimentaires devront s'appliquer désormais dans le bain en plein air. Ne seront plus autorisés à partir de cette année le burkini ample ainsi que les shorts de bain de coupe large.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) relève à cet égard qu'il avait été annoncé lors de la dernière séance du conseil communal qu'un texte serait intégré dans le règlement d'utilisation, selon lequel des vêtements de bain en néoprène seraient à nouveau autorisés, à condition qu'ils soient propres. Il n'a toutefois trouvé aucune disposition correspondante dans le libellé actuel du règlement d'utilisation.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que cette disposition sera ajoutée en conséquence l'année prochaine.

Acceptée à l'unanimité.

10. Commission des jeunes – remplacement d'un membre.

Le parti CSV propose le remplacement de Monsieur Jo RISCH par Madame Aline BRÜCK.

Accepté à l'unanimité.

11. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours.

Concernant le dossier « Tanklux », la bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe qu'un recours gracieux sera introduit. Ceci avait déjà été communiqué aux membres du conseil communal. Dès que des informations supplémentaires seront disponibles à ce sujet, elle en informera les membres du conseil.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) informe au sujet des sacs poubelles de l'entreprise « Wethink ». En collaboration avec « Wethink », la Ville de Grevenmacher souhaite améliorer son empreinte écologique et s'engager en faveur de la protection de l'environnement. L'entreprise utilise à cet effet près de 100 % de plastique recyclé local. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) explique que si l'on n'atteint pas exactement 100 % de plastique recyclé local, c'est parce que, dans des cas exceptionnels, tels que des situations d'urgence ou des demandes imprévues, des films recyclés provenant d'Allemagne devraient être utilisés à titre de remplacement afin de garantir la disponibilité continue des sacs poubelles.

Ainsi, en 2025, un total de 4.175 kg de plastique luxembourgeois a été réutilisé dans la Ville de Grevenmacher. Cela constitue un exemple remarquable d'une grande institution optant délibérément pour des alternatives durables. Par cette décision engagée, la Ville de

Grevenmacher contribue activement à une réduction significative de l'utilisation de nouveau plastique et souligne son rôle de précurseur dans le domaine de la durabilité.

Par ailleurs, l'échevin Marc KRIER (déi gréng) informe qu'en 2025, des économies d'eau à hauteur de 748.133 litres ont été réalisées à Grevenmacher. Dans le domaine de l'énergie, 62.957 kWh ont été économisés. En ce qui concerne le pétrole, l'économie réalisée s'est élevée à 7.515 litres, tandis qu'une réduction de 20.749 kg de CO₂ a pu être atteinte.

12. Questions au collège échevinal.

Le conseiller Claude WAGNER (DP):

- Il expose qu'il a plusieurs questions en lien avec les conteneurs dits « Ecobacs ». Il s'enquiert des raisons des modifications prévues et fait remarquer que les citoyen-ne-s ont dû s'adapter tout récemment à la suite des adaptations du règlement-taxe relatif à la gestion des déchets. De nombreux ménages auraient, en plus de la poubelle pour déchets résiduels, acquis une poubelle pour déchets biodégradables, ce qui aurait été certes financièrement judicieux, mais nécessiterait déjà davantage d'espace. La question se pose de savoir si la suppression des conteneurs dits « Ecobacs » et l'introduction de poubelles plus grandes n'engendreraient pas un besoin supplémentaire en espace. Il s'interroge également sur la mise en œuvre pratique dans les résidences disposant d'un espace limité pour les conteneurs à déchets. En outre, il remet en question la durabilité de la mesure et souligne que l'introduction de nouvelles poubelles entraînerait une production supplémentaire de plastique. Enfin, il s'enquiert des coûts engendrés et demande qui devra les supporter.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique qu'on n'a pas d'influence directe sur cette décision, celle-ci étant imposée par le SIGRE.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) rétorque qu'au sein du syndicat concerné siègent des représentant-e-s élu-e-s des différentes communes, lesquels auraient pu intervenir en conséquence.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) prend position à ce sujet et expose qu'en tant que membre du comité du SIGRE, il s'est engagé dans cette affaire, mais qu'aucune autre solution n'a pu s'imposer. Il s'agirait en l'occurrence d'une réglementation de l'Inspection du travail et des mines (ITM), selon laquelle les « Ecobacs » seraient considérés, pour des raisons de sécurité au travail, comme trop lourds pour le personnel compétent. En conséquence, cette mesure a également été imposée au SIGRE.

- Le conseiller Claude WAGNER (DP) souhaite aborder un autre sujet en lien avec les subventions qui viennent d'être adoptées à la majorité absolue. Il s'agit bien entendu d'une mesure à saluer et bénéfique pour les associations ainsi que pour la promotion du bénévolat dans la Ville de Grevenmacher. Il est convaincu que les associations de Grevenmacher s'en réjouissent et qu'elles utilisent ces fonds à bon escient pour leurs membres. Dans ce contexte, il soulève la question de la mise à disposition de véhicules utilitaires aux associations. Il relève que différentes associations ont des besoins logistiques accrus lors d'événements et ne disposent actuellement d'aucun véhicule mis à disposition par la commune. Il suggère d'examiner si une telle mise à disposition pourrait être envisagée à l'avenir sous certaines conditions. Lorsqu'on a récemment constaté, lors d'un événement, qu'une association devait ou pouvait recourir à une camionnette provenant d'une autre commune, ce qu'il peut comprendre, il estime que cela ne correspond pas à l'image d'une métropole mosellane.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) précise que le cas évoqué s'explique par le fait qu'une personne de l'association concernée travaille dans l'autre commune et que c'est pour

cette raison que la camionnette a été mise à disposition. Elle ajoute par ailleurs que la commune en question dispose d'une réglementation similaire à celle de la Ville de Grevenmacher et ne prête en principe pas non plus de véhicules. Elle ajoute que la Ville de Grevenmacher soutient déjà ses associations de multiples façons.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait remarquer qu'il s'agit néanmoins d'un point sur lequel on pourrait faire un geste envers les associations.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP):

- Il s'exprime au sujet du cours de premiers secours qui a eu lieu récemment. Celui-ci a été complet très rapidement et il y avait en outre une longue liste d'attente. Selon lui, le cours a été une grande réussite et les formateurs du CGDIS ont assuré la formation de manière excellente. Il suggère de proposer ce type de cours plus fréquemment à l'avenir.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que cette proposition peut être examinée.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP):

- Elle se renseigne au sujet du nettoyage de la verrière de la gare routière et demande à quels intervalles celui-ci est effectué ainsi que quel montant est prévu à cet effet dans le budget. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que, d'après ce qu'elle sait, le nettoyage a lieu deux fois par an, mais qu'elle doit encore vérifier cette information et qu'elle la communiquera ultérieurement. En ce qui concerne les crédits budgétaires prévus, elle n'est pas en mesure de fournir de plus amples informations pour le moment.
- Ensuite, la conseillère Claire SERTZNIG (DP) fait remarquer que la Grevenmacher CityApp n'est actuellement plus disponible.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) indique que cela sera vérifié.

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP):

- Il s'enquiert de la date à laquelle les travaux dans la rue « An der Gewan » seront achevés et quand celle-ci sera à nouveau ouverte à la circulation.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que le 4 mai, la couche de liaison sera posée jusqu'à la rue Jean-Pierre Urwald. Par la suite, ce tronçon de la rue sera rouvert dans les meilleurs délais.

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) demande en outre si au moins le trottoir peut déjà être rouvert aux piétons.

Monsieur Yves CHRISTEN indique que les travaux au niveau du trottoir ne sont pas encore terminés. Ceux-ci devraient toutefois être achevés d'ici début mai.

La conseillère Carine SAUER (CSV):

- Elle adresse sa première question en particulier à l'échevin Marc KRIER (déi gréng) dans sa fonction de représentant du Pacte climat et s'enquiert de savoir si la Ville de Grevenmacher a déjà réfléchi à la construction d'une installation éolienne. Elle renvoie dans ce contexte au projet de parc éolien prévu par les communes de Wormeldange et Flaxweiler. Avec de bonnes négociations, un tel projet ne devrait pas nécessairement coûter cher à la commune, étant donné que la commune pourrait par exemple y participer en tant qu'actionnaire.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) expose que la commune de Manternach dispose par exemple d'une éolienne, pour laquelle il a été possible de maintenir les coûts pour la commune à un niveau très faible. La commune de Wormeldange a toutefois dû financer des études dans un premier temps. La Ville de Grevenmacher devrait également, le cas échéant, charger un bureau approprié de réaliser les études correspondantes. En principe, un tel projet pourrait être envisagé, mais il faudrait d'abord trouver un site approprié.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait remarquer que la Ville de Grevenmacher avait émis un avis défavorable concernant le parc éolien de Flaxweiler.

L'échevin Marc KRIER (déli gréng) explique que cela était dû à la présence de la cigogne noire. Il souligne à nouveau qu'un projet de parc éolien est en principe envisageable, mais qu'un site approprié faut être trouvé.

- La conseillère Carine SAUER (CSV) informe en outre sur la réunion du syndicat SICEC (crématoire) à Hamm qui a eu lieu récemment. Elle informe qu'après l'achèvement des travaux d'extension, toutes les cérémonies peuvent à nouveau être organisées directement sur le site de Hamm. Elle présente ensuite les chiffres pour l'année 2025:

En 2025, un total de 3.204 crémations a été réalisé, dont 2.881 concernant des résidents du Luxembourg et 323 concernant des personnes domiciliées en dehors du Luxembourg. En outre, 2.613 concernaient des membres des syndicats intercommunaux et 286 des non-membres. En ce qui concerne les cérémonies, un total de 341 cérémonies funéraires a été enregistré, dont 244 sans culte religieux et 97 avec culte religieux.

Dans le domaine des inhumations dans les « Jardins du Souvenir », un total de 860 dispersions de cendres a été effectué, dont 713 en présence des proches et 147 sans présence de la famille.